

Coordination des conseils de quartier

Réunion du 9 février 2011

La séance est ouverte à 20 heures.

En ouverture de séance, il est fait mention d'un courrier envoyé par le conseil de quartier Théophile Sueur et adressé à la coordination annonçant sa dissolution au regard du document de travail dont la mise en débat est proposée dans l'ordre du jour de la présente réunion.

I. Règles de fonctionnement des conseils de quartier

Le protocole de fonctionnement des conseils de quartier est modifié en fonction des remarques formulées en séance. (voir document ci-joint)

II. Brochure : présentation de l'édito,

Nous, habitant ou travaillant à Montreuil, de tous âges, de toutes opinions, électeurs ou non, nous agissons et participons ensemble à l'amélioration de la vie locale.

Lieu d'échanges et de concertation, lieu d'expression des souhaits et des mécontentements, le conseil de quartier est un espace où se développent initiatives et propositions concrètes pour notre quartier (mais pas seulement !).

Outre nos contacts avec les techniciens de la Ville, les associations, les comités des fêtes, notre principale collaboration se fait avec la Municipalité. Avec elle, nous entretenons des rapports aussi bien positifs que critiques, une co-élaboration sans subordination, dans un climat de respect réciproque.

- Parce que vous pouvez participer à votre conseil de quartier librement, selon vos disponibilités, dans un esprit citoyen ;
- parce que vous pouvez y tisser des liens avec vos voisins, connaître votre quartier, votre ville ;
- parce que vous souhaitez vous associer à une activité collective, bénévole, sur des sujets utiles à tous ;

Rejoignez-nous dans les conseils de quartier !

Les conseils de quartier de Montreuil.

III. Appel à projet enveloppes participatives de quartier

Sylvie Baste rappelle que les enveloppes participatives (d'un montant maximal de 30 000 euros) feront maintenant l'objet d'une globalisation et devront être validées par un conseil du budget participatif, qui comptera six représentants des conseils de quartier (un titulaire par secteur, plus un suppléant) parmi ses membres. Plusieurs candidatures ont déjà été reçues et les secteurs n'ayant pas encore désigné leurs représentants sont invités à le faire avant la fin du mois de février, afin que la liste des membres du conseil soit définitivement établie le 9 mars prochain.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et sera, le cas échéant, publié.

Montreuil, le 9 février 2011

Plusieurs participants rappellent que ce conseil devra être impartial et indépendant. Des projets réalisés ou en cours de réalisation à l'aide d'enveloppes participatives sont évoqués. Des représentants des conseils de quartier témoignent que selon eux, il arrive que la mise en débat contradictoire n'ait pas réellement lieu dans le processus de validation du projet. Le rôle des élus dans ce dysfonctionnement est mis en exergue par des participants. Ces derniers soulignent que, dans ce cadre bien défini, le fait que des décisions prises en amont semblent peser davantage que celles des habitants s'oppose aux principes de la démocratie participative et au travail en cours sur la charte de la participation citoyenne. Il est proposé, pour s'assurer d'un équilibre sur ce plan, qu'un représentant pour chacun des 14 conseils de quartier soit intégré au conseil du budget participatif.

IV. Mise au point d'un calendrier de plénières et réunions de conseils de quartier pour le lancement de la brochure

La brochure sur les conseils de quartier sera publiée en avril, accompagnée d'une campagne d'affichage qui rappellera le calendrier des assemblées plénières des conseils de quartier. Les conseils de quartiers sont donc invités à communiquer rapidement la date de leurs prochaines assemblées plénières. Selon les quartiers, ces assemblées plénières auront lieu aux dates suivantes.

- Le Morillon : le premier mercredi de chaque mois.
- Branly-Boissière : à définir.
- La Noue : le premier mardi de chaque mois : 5 avril
- Ramenas-Léo-Lagrange : le premier samedi du mois de juin.
- Etienne Marcel – Chanzy : 20 avril
- Signac – Murs à Pêches : 28 avril
- Villiers – Barbusse : 29 avril
- Bobillot : 11 ou 27 avril
- Bas Montreuil république : 5 avril
-

La séance est levée à 22 heures 55.